

Objet : Article « Opération **Valorisons nos sapins !** »  
(A destination des médias locaux et bulletins municipaux)

Comme chaque année, une question revient sur les lèvres au début du mois de janvier : que faire du sapin de Noël qui s'étirole doucement dans le salon ?  
Pour qu'après Noël, ce soit encore sa fête, le SIAVED et la/ou les communes de ..... vous apportent des solutions de recyclage de votre arbre de Noël.

#### Que faire de mon sapin de Noël après les fêtes ?

Sachez tout d'abord qu'abandonner votre sapin sur le trottoir, en forêt ou dans n'importe quel autre lieu non spécifique à la collecte de déchets est interdit par la loi et passible d'une amende de 3ème catégorie (article R 633-6 du code pénal).

Voici donc un tour d'horizons des solutions qui s'offrent à vous pour donner une seconde vie à celui qui a fait rêver petits et grands et décorer votre intérieur pendant les fêtes.

**Replanter votre sapin dans un jardin** : Cette solution s'applique aux sapins naturels achetés en pot et possédant un système racinaire suffisamment développé. Selon l'AFSNN (Association Française du Sapin de Noël Naturel), « il faut acclimater graduellement l'arbre à la température extérieure pour éviter tout choc thermique." Par exemple, passez-le du salon vers le garage (quelques jours), puis déplacez-le définitivement dehors.

**Rapporter votre sapin en magasin** : Vous pouvez également ramener votre sapin là où vous l'avez acheté. De nombreuses enseignes de bricolage, de jardinage ou de décoration proposent à leurs clients de récupérer leurs sapins. Une opération qui peut être intéressante sur le plan financier puisqu'en général, le geste permet d'obtenir une récompense pécuniaire.

**Recycler votre sapin** : Comme tout autre déchet vert, déposez votre sapin en déchetterie en vue de sa valorisation en broyat ou compost. Le broyat de sapin est utilisé en jardinage pour limiter la prolifération des mauvaises herbes dans les espaces verts.

Pour les communes éloignées de ses déchèteries, le SIAVED, en partenariat avec les communes partenaires, aménage des points de collecte locaux (type parc à sapins). Les sapins collectés seront ensuite déposés en benne de collecte par votre service technique municipal. Attention, pour être collecté, votre sapin doit être débarrassé de son sac éventuel (hors sac à sapins qui est compostable (Handicap international), ses décorations et flocages (neige artificielle). Renseignez-vous auprès de votre mairie pour savoir si un parc à sapins y est aménagé.

#### **D'autres solutions ?**

**Manger votre sapin** : Et non, ce n'est pas une blague, le sapin est comestible. Utilisées comme des branches de romarin par exemple, les branches aromatisent vos plats et vos sauces. Les recettes se multiplient sur les blogs de cuisine et certains grands chefs le cuisinent depuis plusieurs années. L'épicéa bleu est notamment très apprécié pour son goût de citron subtil. Mais attention, certains arbres comme les ifs sont toxiques : dans le doute, on se renseigne ou on s'abstient.

**Fabriquer votre sapin** : En bois de palettes, tissu, bois flotté ou encore carton, les matériaux de récupération ne manquent pas pour fabriquer en famille votre sapin de Noël. Une façon ludique, originale, économique et écologique, de décorer votre salon pour les fêtes.

### **Point sur l'impact environnemental des sapins de Noel**

En France, il se vend chaque année environ **6 millions d'arbres de Noel** dont **1 million de sapins artificiels**.

Les sapins artificiels, bien qu'ils ne nécessitent pas d'entretien, présentent un bilan écologique bien plus désastreux que les arbres naturels. On estime qu'un sapin artificiel émet **48.3 kg de CO2** (production, transports,) contre 3.1 kg pour un sapin naturel. À ce rythme, il faudrait conserver son sapin en plastique plus de 15 ans pour amortir son bilan carbone... Or, les Français en changent en moyenne tous les trois ans. Non recyclables, les sapins artificiels contiennent aussi des **matières nocives** impactantes pour l'environnement et la santé humaine. Un sapin artificiel est un charmant cocktail de plastique, d'aluminium, de peintures toxiques mais surtout des composés volatiles comme la dioxine, le dichlorure d'éthylène, ou encore les microparticules de plomb contenus dans les fausses épinettes. Bref, que des trucs pas sympas à respirer au cours de son utilisation et de son incinération !

Si les sapins naturels sont cultivés de façon de plus en plus responsable et ne sont plus arrachés dans les forêts comme autrefois, leur impact sur l'environnement n'est pas nul du fait de l'emploi de produits phytosanitaires, notamment de l'**herbicide**, qui empoisonne les nappes phréatiques.

(Source [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr))

**Bon à savoir :** Il existe des labels qui permettent de reconnaître les sapins cultivés dans le respect de l'environnement : le label « Plante bleue » ou le label MPS. On trouve aussi des sapins de Noël issus de l'agriculture biologique.

